

AFFAIRE N°21 - Construction de :

• 5 classes maternelles + réfectoire + logement	à	CAMP-OZOUX
• 6 classes	" + "	à BOIS DE NEFLES
• 3 Classes	" + "	à MONTAGNE 16e
• 2 classes	" + "	à SAINT-FRANCOIS IX
• 2 classes	" + "	à SAINT-FRANCOIS 4e
• 2 classes	" + "	à ST-FRANCOIS (Ch. Baptisto)
• 4 classes	" + "	à MONTGAILLARD
• 5 classes	" + "	au BRULE

Approbation du programme établi - Autorisation de solliciter une subvention du Ministère de l'Education Nationale - Autorisation de prévoir un crédit de 1 % du coût de la construction au Budget Communal - Prévision du financement des 4/10e des honoraires de l'homme de l'art.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Préfet de la Réunion vient de me faire savoir que les projets cités en objet ont été inscrits sur une liste d'urgence 1978 des constructions scolaires traditionnelles du premier degré.

A cet effet, afin de me permettre de démarrer la procédure administrative de ces différentes opérations, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi
- de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Education Nationale une subvention
- de m'autoriser à prévoir un crédit de 1 % du coût de la construction au Budget Communal
- de m'autoriser d'ores et déjà à prévoir le financement des 4/10 des honoraires de l'homme de l'art.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Vu

ADOPTE A L'UNANIMITE

St Denis le 24 mai 1978

x

Pour le Préfet,

le Secrétaire Général:

x

x

Signé: Patrice HAGNIER

Pour copie certifiée conforme

P. le Directeur des Finances

et des collectivités locales

le Chef de Bureau

délégué

J. ACOSTE